

Covid-19 : Valneva franchit une étape vers l'autorisation de son vaccin en Europe

L'Agence européenne du médicament a accepté la soumission du dossier d'autorisation de mise sur le marché du candidat-vaccin de Valneva contre le Covid-19. Le laboratoire franco-autrichien, fondé en 2013, avait besoin d'une bonne nouvelle pour amortir ses coûts de recherche, alors qu'il a enchaîné les déconvenues ces derniers mois.

Enfin une bouffée d'air frais pour Valneva. Le laboratoire franco-autrichien annonce ce jeudi 19 mai 2022 franchir une nouvelle étape vers l'autorisation de son candidat-vaccin contre le Covid-19 par l'Agence européenne du médicament (EMA), suscitant un rebond de son cours boursier. La société a indiqué que l'institution avait accepté la soumission du dossier d'autorisation de mise sur le marché de son candidat-vaccin VLA2001.

Cette nouvelle étape signifie que VLA2001 « *sort du processus de revue progressive des données pour rentrer dans le processus formel d'évaluation par le comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'EMA* », souligne le communiqué. Valneva pourrait donc obtenir une opinion positive du CHMP en

juin 2022, indique la société.

Le contrat pourrait être résilié par l'Europe

Cette nouvelle étape est importante pour Valneva, dans le cadre de son contrat avec l'Union européenne. La Commission européenne avait indiqué lundi envisager de résilier son contrat de fourniture de 60 millions de doses de vaccin contre le Covid, face à l'inertie du laboratoire sur ce dossier. Ce dernier donnait, en effet, le droit à la Commission européenne d'y mettre fin dans le cas où le vaccin n'aurait pas reçu d'autorisation de mise sur le marché au 30 avril 2022.

À lire aussi

Covid-19 : le prochain vaccin de Valneva tâchera de convaincre les sceptiques

Toutefois, selon les termes du contrat, « *Valneva dispose de 30 jours à compter du 13 mai 2022 pour obtenir une autorisation de mise sur le marché ou proposer un plan permettant de remédier à la situation de façon acceptable* ». D'où l'importance de l'annonce faite ce jour par le laboratoire, qui reste en course pour devenir le premier Français à commercialiser un vaccin anti-Covid.

Pour rappel, son produit utilise la technologie éprouvée du virus inactivé, plus traditionnelle que les vaccins Pfizer/BioNTech et Moderna, à ARN messenger. VLA2001 a déjà reçu une autorisation conditionnelle de mise sur le marché au Royaume-Uni, qui a pourtant résilié en septembre 2021 une commande XXL. De quoi causer de premiers remous au laboratoire franco-autrichien, dont le vaccin a toutefois été autorisé pour une utilisation d'urgence aux Émirats arabes unis et au Bahreïn depuis.

Le cours de Valneva, qui avait chuté de près de 20 % lundi suite à la menace de la Commission européenne, regagnait du terrain ce jeudi matin, avec une hausse de 7,2 % à 10,74 euros peu après l'ouverture de la Bourse de Paris. L'entreprise, qui disait en décembre 2021 espérer une mise sur le marché en avril suivant, a pris du retard.

Mais elle reste confiante dans sa capacité à convaincre, consciente que les

pouvoirs publics entendent convaincre les personnes encore réticentes à se faire vacciner de passer à l'acte avec ce produit ayant recours à une technologie largement éprouvée. Le prix de ce dernier serait, qui plus est, compétitif par rapport à ceux pratiqués par Pfizer/BioNTech et Moderna.

Article écrit par MADDYNESS, AVEC AFP